

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 11 Avril 2013

Présents : Mmes et M. BARALE, SERANGE, MASSON, TACHE, SAHUT, BOUCHET, RAMADIER, GARACHON,

Absent : LE PROVOST Xavier, AMEIL Louis donnant pouvoir à RAMADIER Pierre et PECOUL Bernard donnant pouvoir à BOUCHET Patrick.

Secrétaire : Monsieur RAMADIER Pierre.

***Délibération* : Surtaxe d'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité fixe la part communale de la surtaxe d'assainissement collectif à 1.10 euro par mètre cube.

***Délibération* : Vote des taux communaux des 3 taxes locales pour 2013**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les taux communaux de ces trois taxes doivent être votés pour l'exercice 2013 avant le 15 Avril 2013.

Les taux communaux des trois taxes locales votés pour l'exercice 2012 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 10,03%
- taxe sur le foncier bâti : 9,56%
- taxe sur le foncier non bâti : 52,80%

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter par 7 voix pour et 3 voix contre, comme suit les taux communaux des 3 taxes locales pour 2013. Seule la taxe sur le foncier bâti subira une augmentation.

- taxe d'habitation : 10,03%
- taxe sur le foncier bâti : 11,06%
- taxe sur le foncier non bâti : 52,80%

Le produit global attendu de ces trois taxes locales s'élève à **60 174 €** pour 2013.

Cette somme sera inscrite en recette de fonctionnement du Budget Primitif Principal de la Commune pour l'exercice 2013, à l'article 73111- Taxes foncières et d'habitation.

Diverses subventions ont été votées comme suit :

- Ligue contre le Cancer :	100 €
- COS des Communes du Canton de MANZAT :	1 310.00 €
- Association des Parents d'Élèves :	200 €
- Association des Motards de QUEUILLE :	200 €
- Association des Amis de la Vieille Boulangerie :	200 €
- Club des Anciens du Paradis :	200 €
- Association de Chasse :	200 €
- Comité des Fêtes :	200 €
- Coopérative Scolaire de l'école de QUEUILLE	600 €
- Coolboots	200 €
- Autres :	190 €
- CCAS	3107.00 €
- Service assainissement	9600.00 €

Vote des budgets primitifs 2013

Les budgets primitifs de l'exercice 2013, dressés par le Maire, pour le service de l'Assainissement et le Transport Scolaire, sont votés à l'unanimité des membres présents.
Le budget de la Commune 2013 est voté à 8 voix pour et 2 voix contre.

Le budget communal principal s'équilibre à 265 671.00 € en recettes et dépenses de fonctionnement. Il s'équilibre à 868 635.82 € en recettes et dépenses d'investissement.

Le budget du service Assainissement s'équilibre à 22 281.85€ en recettes et dépenses d'exploitation et à 21 146.42 € en recettes et dépenses d'investissement.

Le budget du service de Transport Scolaire s'équilibre à 5 700 € en recettes et dépenses d'exploitation et à 5 770,00 € en recettes et dépenses d'investissement.

Les projets d'investissements communaux sont les suivants :

■ frais d'étude du Plan Local d'Urbanisme (révision)	28 500 €
■ rachat d'un terrain	24 000 €
■ acquisition de matériel	3 000 €
■ signalétique diverse	1 000 €
■ plaques et numérotation des rues	500 €
■ Entretien bâtiments communaux	6 700 €
■ Réparation bouche incendie	2 000 €
■ Mise à la norme compteurs villages	3 760 €
■ Salle socioculturelle	702 360 €